

APPENDICE. (C.)

Etat des Dépenses de la Collection des Revenus de la Couronne, dans le Bas-Canada, pour l'année finissant le 5 Janvier, 1812.

		Courant.		
		£	s.	d.
Joseph Planté, Ecuyer,	Salaire comme Greffier du Terrier,	...	...	...
Ditto.	Droit par cent comme Inspecteur Général des Domaines du Roi, sur le montant des Quints, et Lods et Ventes	...	...	...
George M ^c Beath, Ecuyer,	Salaire comme Collecteur de la Douane à St. Jean,	...	...	...
Wm. Lindsay, Ecuyer,	Salaire comme Contrôleur de ditto à ditto	...	...	...
Wm. M ^c Crae,	Salaire comme Jaugeur à ditto,	...	...	...
George M ^c Beath,	Dépenses incidentes à ditto, savoir :			
	Salaires des Chercheurs,	...	...	...
	Papeterie,	...	...	...
	Bois et Chandelles,	...	...	...
	Réparations à la Douane,	...	...	...
	Ditto à la Maison du Contrôleur,	...	...	...
George M ^c Beath, et William Lindsay,	Droit par cent, à 3 par cent, sur les Droits recueillis en vertu des Actes des 33e. 35e. 41e. et 51e. Geo. III,	...	...	...
M. H. Perceval, Ecuyer,	Ditto ditto des Collecteur et Contrôleur,	...	...	...
Ditto,	Dépenses incidentes, savoir :			
	Salaires des chercheurs à Québec, à Montréal et à Gaspé,	...	...	...
	Loyer du Bureau,	...	...	...
	Papeterie et Bois,	...	...	...
	Allouance pour une Chaloupe,	...	...	...
	Salaire à un Commis,	...	...	...
	Jaugage,	...	...	...
	Pour les chercheurs à bord des Vaisseaux,	...	...	...
	Comptes contingens,	...	...	...
	Droit par cent, à 5 par cent, sur le montant des Droits sur les Vaisseaux,	...	...	...
	Droits en vertu de l'Acte de la 14e. Geo. III. Sterling.	...	...	...
	Montant,	12261	18	4½
	Déductions,	£	s.	d.
	Droits par cent, à 5 pr. cent,	614	2	8½
	Loyer du Bureau à Québec,	20	0	0
	Ditto ditto à Gaspé,	10	0	0
	Bois et Papeterie,	9	0	0
	Ditto ditto à Gaspé,	5	0	0
	Perte sur l'argent en payant les incidens,	2	13	3
		2660	15	11½
	Droits nets,	11601	2	5
	Cette dernière somme étant payée entre les mains du Receveur Général, en argent, à 58s par once, a produit,	£10934	12	3
	Différence,	666	10	2
		740	11	3
	Droits			